

AGRESSION CONTRE LES JUIFS A AMSTERDAM

VIOLENCES CONTRE DES JUIFS À AMSTERDAM : PLAINTE DE L'INSTITUT JONATHAS CONTRE LE MOUVEMENT ÉTUDIANT « UNIVERSITÉ POPULAIRE DE BRUXELLES »

Publié le mercredi 13 novembre 2024 à 01:17 | Temps de lecture estimé : 2 min.



universitepopulaire... et 5 autres personnes

universitepopulaire... et 5 autres personnes

versitepopulaire... et 5 autres personnes





L'institut Jonathas a déposé une plainte en justice avec déclaration de personne lésée ce dimanche 10 novembre contre le mouvement étudiant « Université populaire de Bruxelles » pour incitation à la haine et à la violence au regard de la loi de 1981. Cette dernière vise à réprimer des actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. La démarche de l'institut Jonathas est une réaction à la publication sur les réseaux de messages de soutien aux auteurs des actes de lynchage et de chasse à l'homme contre les supporters de l'équipe du Maccabi Tel-Aviv. Les faits se sont déroulés jeudi soir, 7 novembre 2024, lors du match contre l'Ajax à Amsterdam. Les auteurs de la plainte ne se sont pas constitués partie civile, car une telle procédure prend plus de temps, mais ils ne l'excluent pas.

Les violentes agressions et le lynchage qui ont visé jeudi soir, 7 novembre 2024, les supporters israéliens et juifs du club de foot Maccabi Tel-Aviv ont des répercussions en Belgique. En effet, l'institut Jonathas a déposé dimanche 10 novembre une plainte en justice avec déclaration de personne lésée contre le mouvement étudiant « Université populaire de Bruxelles » pour incitation à la haine et à la violence conformément à la loi de 1981.

Cette dernière vise à réprimer des actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. « *Le mouvement Université Populaire de Bruxelles a multiplié les messages haineux pour soutenir les actes prémédités d'antisémitisme, de lynchage et chasse à l'homme, contre les Israéliens et les Juifs, qui se sont déroulés récemment dans les rues d'Amsterdam après la rencontre de football entre l'Ajax Amsterdam et le Maccabi Tel-Aviv. On pouvait lire sur leur profil Instagram : « Déclaration de solidarité avec nos camarades néerlandais... » Et en dessous : « Merci pour votre*

avec nos camarades hollandais. » Et en dessous « merci pour votre bravoure et votre engagement. Pas de sionistes dans nos quartiers, pas de quartiers pour les sionistes », explique l'institut Jonathas.

Pas encore de constitution de partie civile

Pour l'instant, il ne s'agit que d'une plainte au parquet sans constitution de partie civile. « Une plainte avec constitution de partie civile rallonge le délai de traitement et peut prendre 5-6 ans. Ici, l'institut s'est déclaré personne lésée, il appartient au juge d'instruction de prendre la plainte en considération ou non. Mais on peut toujours se constituer partie civile par après », nous a précisé Viviane Teitelbaum, une des fondateurs de l'institut Jonathas.

Elle rappelle que c'est le même mouvement étudiant qui est à l'origine de l'occupation d'un bâtiment (rénové en 2022) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) en mai-juin 2024 sur le campus de Solbosch en y faisant des dégâts évalués à près de 600.000 euros avant d'en être délogés. Le prétexte avancé pour occuper le bâtiment était de dénoncer « le génocide à Gaza ».

Cette fois le soutien que le mouvement « Université Populaire de Bruxelles » apporte aux auteurs de la violence et du lynchage des supporters israéliens à Amsterdam risque de les mener devant la justice. « Ce mouvement qui est soutenu par certains professeurs de l'ULB et d'autres associations bruxelloises, veut empêcher les Israéliens, les Juifs (sionistes) et leurs amis ou sympathisants de pouvoir circuler librement. L'institut Jonathas, poursuit, avec une détermination sans faille, sa lutte contre l'antisémitisme, y compris lorsque celui est mal déguisé en antisionisme, et les atteintes aux droits humains. L'institut Jonathas poursuivra les actions nécessaires afin que les Juifs qui vivent en Belgique puissent, toutes et tous, vivre en paix et en sécurité dans leur pays », conclut l'institut.



VOS COMMENTAIRES

Connexion



Soyez le premier à commenter !

0 COMMENTAIRES

J'EN PROFITE

1 an à -22%

Accès à tout le contenu numérique pendant 1 an

Aucun engagement!

Profitez -en maintenant >>

Téléchargez notre application



PLUS D'ARTICLES SOCIÉTÉ



**ME TITINGA PACÉRÉ,
COFONDATEUR**